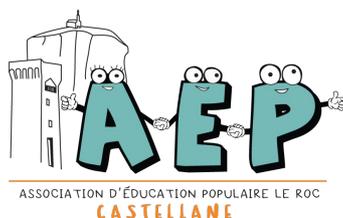


PROJET PEDAGOGIQUE ALSH 2017

« Ouvrir une fenêtre sur le monde »



AEP « LE ROC »
Chemin Notre Dame
04120 Castellane
aepleroc04@gmail.com
04 92 83 71 84 / 06 72 35 31 31

I. LES INTENTIONS ÉDUCATIVES de L'ACCUEIL DE LOISIRS

1. *Les objectifs généraux*

| Priorités | Objectifs | Méthode |
|--|--|--|
| Maintenir une organisation générale | Assurer un accueil de qualité et une démarche éducative permanente, dans un cadre réglementé et encadré par du personnel qualifié. | Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux. |
| | Respecter le rythme et les besoins de l'enfant. | Alterner temps calmes, activités libres et activités dirigées. |
| | | Être à l'écoute de l'enfant et de ses attentes. |
| | | Adapter les activités en fonction du constat de l'état physique des enfants. |
| | Informers les parents, donner un repère à l'enfant, et permettre à l'équipe d'animation de s'organiser. | Mettre en place un programme d'activités. |
| Développer les capacités à vivre en collectivité (relations / vie en communauté) | Aider l'enfant à se situer par rapport au groupe tout en respectant la personnalité de celui-ci. | Mise en avant des capacités de chacun, solliciter la tolérance,... |
| | Développer l'esprit de de solidarité. Apprendre à partager, à s'entraider. | Solliciter les entraides et le partage, mise en place de jeux d'équipe. |
| | Intégrer la notion de respect de soi, des autres et du matériel. | Actions de sensibilisation. |
| | Créer un espace de vie chaleureux et convivial afin que l'enfant se sente au mieux et en sécurité. | Permettre aux enfants d'aménager l'espace, solliciter le rire, gérer les conflits. |
| Permettre le développement de l'enfant, son autonomie, son investissement dans un projet personnel et/ou collectif | Permettre le développement de l'autonomie. | Passer quelques jours hors de la famille, pratiquer des activités sportives de pleine nature. |
| | Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité. | Responsabiliser les enfants à travers des tâches quotidiennes et les investir en leur donnant des rôles précis. |
| | Favoriser la prise de conscience éco-citoyenne des enfants pour la préservation de leur environnement. | Actions de sensibilisation. |

| | | |
|--|---|---|
| | Développer l'estime de soi. | Mise en situation de réussite, actions concrètes et reconnues. |
| | Encourager l'enfant à être acteur des projets. | Donner des responsabilités et un rôle précis à l'enfant en prenant compte ses désirs. |
| Permettre l'éveil de l'enfant, ses découvertes, son imaginaire | Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités. | Choisir des activités variées, adaptées et qui répondent à ses besoins en développement. |
| | Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel. | Varié les types d'activités, solliciter des intervenants extérieurs, profiter des autres structures à disposition (bibliothèque, piscine, etc.) Développer la pratique des activités de pleine nature dans notre environnement. |
| | Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique, | Pas de notion de performance, solliciter les idées des enfants. |
| | Stimuler la créativité et l'imagination des enfants. | Mettre à disposition différents supports, matériaux et techniques. |
| | Favoriser et encourager la prise de parole de l'enfant S'exprimer, imaginer, créer. | Mise en place de débats et de boîtes à idées, murs d'expression, temps de discussion... |
| | Éveiller la sensibilité des enfants | Pratiques variées, spectacles, visites... |

2. Les objectifs spécifiques

- Favoriser et/ou développer la tolérance, le respect, l'humanisme, l'altruisme, l'ouverture d'esprit, l'ouverture à l'autre, la solidarité, la curiosité, l'esprit critique la réflexion, la créativité, l'expression, l'entraide, la coopération, l'épanouissement de tous,
- Lutter contre les stéréotypes,
- Apprendre à connaître l'autre,
- Favoriser l'engagement citoyen et le bien vivre ensemble,
- Montrer les similarités et les différences des enfants dans le monde en découvrant les différentes cultures, loisirs selon les pays, métiers, conditions de vie des enfants, civilisations, jeux sportifs ou de société typique des pays, cuisines, musiques, faune, flore...
- Favoriser et sensibiliser à la reconnaissance du droit à la différence,
- Aider les enfants à « se rendre compte » de leur place dans la société et de leur propre identité....
- Favoriser la prise en compte du point de vue de l'autre,
- Développer leurs capacités à inter-agir,
- Développer l'autonomie, passer quelques jours hors de la famille
- Favoriser les échanges
- Rencontrer des professionnels

II. LE PROJET

1. *L'organisation*

Périodes : l'accueil aura lieu durant les vacances scolaire (zone B) de Pâques et d'été, sur 8 semaines environ.

Vacances d'avril : du 10 au 14 avril et du 18 au 21 avril.

Vacances d'été : du 11 juillet au 18 Aout.

Public : Les enfants accueillis doivent avoir **impérativement 4 ans au premier jour du centre** et le sont jusqu'à la fin de leur CM2. Ils sont répartis en trois groupes : les petits (moyenne et grande sections Maternelle), les moyens (CP – CE1 – CE2) et les grands (CM1 – CM2) ; lorsque l'effectif ne permet pas de former ces trois groupes, nous ferons un seul groupe pour les enfants du CP au CM2. Sur certaines périodes nous pourrons accueillir les élèves de 5 et 6^{ème} notamment sur des séjours accessoires.

Horaires : L'accueil des enfants a lieu entre 9h00 et 10h00 le matin et entre 17h30 et 18h00 le soir. Le déjeuner se déroule dans le cadre de l'accueil. Une attention particulière est portée au rythme de l'enfant, des temps calmes et des siestes sont mis en place pour les plus petits.

Tarifs : Chaque famille inscrivant son enfant doit être à jour de sa cotisation annuelle de 20 €.

Les inscriptions se font à la semaine, Et S'IL RESTE DES PLACES, à la journée.

Semaine : 55.00 € (Aides aux temps libres + chèques vacances acceptés). Pour certaines activités, un supplément peut être demandé.

Journée : 14.00 € (Aides aux temps libres + chèques vacances acceptés). Pour certaines activités, un supplément peut être demandé.

Inscriptions : Pour les inscriptions, des fiches sont transmises aux parents par le biais de l'école, ou sont à disposition au bureau de l'association d'éducation populaire. Des permanences sont assurées les mardis et jeudis de 17h30 à 19h00 par les employées de l'association afin de permettre aux parents de rendre les dossiers d'inscriptions et d'avoir accès à toutes les informations nécessaires.

2. *Les moyens*

Journée type :

| Horaires | Description |
|-----------------|--|
| 8h30 – 9h00 | Accueil des encadrants dans la structure : les animateurs ouvrent les locaux, font la mise en place nécessaire à l'accueil et échangent sur le programme de la journée et l'organisation des derniers détails avec toute l'équipe. |

| | |
|---------------|---|
| 9h00 – 10h00 | Accueil des enfants et temps de « jeux libres » : les enfants arrivent petit à petit, posent leurs affaires et leur repas à l'endroit où l'animateur leur a indiqué au préalable. Ensuite, ils profitent d'un temps libre encadré par l'équipe. |
| 10h00 – 11h45 | Activité programmée : La causerie : moment d'échanges et de libre expression des enfants, les animateurs regroupent les enfants et leur expliquent le déroulement de la journée. Le matériel nécessaire est préparé et l'activité a lieu. |
| 11h45 – 12h00 | Reprise du calme et préparation pour le repas : à la fin de l'activité du matin les enfants se rassemblent, aident les animateurs à ranger le matériel, puis vont se laver les mains et récupérer leurs repas avant de s'installer à table. |
| 12h00 - 13h00 | Repas : chaque enfant ayant récupéré sont repas et s'étant installé à table, les animateurs veillent à ce qu'ils mangent correctement, proprement et dans le calme, convenablement installé. |
| 13h00 – 14h00 | Rangement et temps calme : une fois leur repas fini, les enfants demandent la permission aux animateurs de ramener leurs affaires à leur place et profitent d'un temps calme. |
| 14h00 – 16h30 | Activité programmée : les animateurs regroupent les enfants et leur expliquent l'activité prévue, le matériel nécessaire est préparé et l'activité a lieu. |
| 16h30 – 17h30 | Préparation et goûter : les enfants sont amenés à retrouver le calme, se laver les mains et s'installer pour prendre le goûter. Les animateurs préparent et distribuent le goûter. |
| 17h30 – 18h00 | « Jeux libres » et départs des enfants : les enfants ayant fini de goûter et regrouper leurs affaires ont le droit de profiter d'un temps de jeux libres, sécurisé et encadré par les animateurs. Les parents viennent chercher leurs enfants et les animateurs s'assurent du bon déroulement de ces départs. Les enfants autorisés à quitter seul la structure peuvent partir. |
| 18h – 18h30 | Les animateurs finissent de ranger la structure, échangent un petit bilan de la journée avec toute l'équipe et préparent la journée du lendemain. |

Lors de l'arrivée de chaque enfant la liste de présence doit être mise à jour, et l'animateur doit s'assurer que l'enfant place bien ses affaires personnelles ainsi que son repas aux endroits prévus à cet effet.

Lors des départs des enfants, les animateurs s'assurent que ceux-ci n'oublient pas leurs affaires personnelles et qu'ils partent avec les personnes autorisées notées sur leur dossier. Les enfants ayant l'âge nécessaire et dont les parents ont signé une autorisation peuvent quitter la structure seuls. Les animateurs notent les départs sur la fiche prévue à cet effet.

Le déroulement des repas est un moment spécifique de l'accueil, l'équipe d'animation doit faire en sorte qu'il reste convivial, calme et appréciable par

tous. **Les repas du midi sont préparés par les parents tandis que les goûters le sont par l'organisme d'accueil.** Ils sont composés d'un fruit et d'un pain garni ou d'une brioche, gâteaux etc. Une décharge concernant la préparation des repas par les parents est fournie dans le dossier d'inscription.

Les aliments entamés et périssables non consommés le midi **ne pourront être ramenés à la maison** par les enfants pour des raisons d'hygiène, merci d'en tenir compte pour éviter le gaspillage.

Après le repas, une sieste est organisée pour les plus petits avant la reprise des activités de l'après-midi, tandis que les grands se verront proposer un temps calme (fatigue, chaleur, digestion, etc.).

Lors des séjours : Chaque jour, à tour de rôle et suivi par un animateur référent, un groupe de jeunes devra assurer la gestion des tâches quotidiennes en fonction de la nécessité (préparation des repas, vaisselle, etc.)

L'animateur devra s'assurer du bon déroulement et du rythme de la vie quotidienne (douches, hygiène dentaire, repas, temps de sommeil, etc.) dans le respect des besoins de chaque enfant.

Les Activités envisagées :

- Activités rencontres intergénérationnelles, interculturelles sur la commune (ateliers à l'hôpital),
- Jeux de coopération,
- Grands jeux,
- Fil rouge sur une semaine : créer des binômes et l'un doit apprendre de l'autre au moins 3 choses dans la semaine et vice versa.
- Journée de rencontre avec des enfants (ou jeunes adultes) handicapés,
- Découverte des activités physiques adaptées avec l'association Cap'Verdon.
- Ateliers cuisines, musiques, jeux... typiques d'autres pays.
- Activités manuelles,
- Mur d'expression (sur un grand carton qu'on aura peint d'un fond coloré ou non à l'avance) que les enfants puissent inscrire des phrases qui les marquent et que nous aussi adultes on écrive dessus des phrases marquantes comme des propos racistes, sexistes, intolérants, OU positifs et qui font rire et qui font du bien dans la journée (on peut utiliser pour ça un contraste de couleur pour marquer la différence de l'impact de ces phrases) et en discuter avec les enfants le lendemain à la causerie...
- Fabrication d'une fresque mappe monde,
- Intervenants, spectacles, musiques contes...
- Sensibilisation au quotidien des autres enfants du monde,
- Visites diverses,
- Projet de goûter spectacle et/ou exposition avec les parents à la fin,
- Rencontre inter-centre avec Barême et Saint-André-les-Alpes,

- Activités avec l'OIJS,
- ...

L'organisation de l'espace

La structure de l'accueil : Les locaux de **l'école primaire et maternelle** sont mis à disposition par la Mairie pour les périodes d'accueil. Les enfants scolarisés à la maternelle iront dans les locaux de l'école primaire et inversement, afin de leur permettre de changer leurs habitudes scolaires et de passer leurs vacances dans un lieu différent.

Dans les deux écoles sont prévues des pièces « calmes » pour les repos, une pièce « infirmerie » et une salle d'activité.

Les cours extérieures sont à dispositions en fonction des activités, dans l'école maternelle un préau et un petit jardin sont également disponibles.

Le bureau de la directrice se trouve à l'école maternelle.

Ses locaux sont des lieux adaptés à l'accueil de mineurs et répondent aux règles de sécurité incendie et sécurité sanitaire et ainsi qu'aux exigences de la PMI pour les moins de 6 ans.

Les espaces occasionnels : **La piscine, le plateau sportif et la bibliothèque** sont également des lieux où les enfants évolueront dans le cadre de l'accueil.

Des séjours sont prévus à l'extérieur de Castellane et seront communiqués au préalable sur le programme d'animation.

Dans le cadre des séjours : Les séjours peuvent avoir lieu dans des accueils agréés ou bien en camps. L'organisation des camps correspondra aux exigences de la Direction Départementale de la cohésion Social et de la Protection des Populations (DDCSPP). L'association dispose du nécessaire de camping (cuisinette, tentes, etc.)

Les déplacements

Deux mini bus appartiennent à l'association et sont à disposition de l'équipe d'animation. Leur entretien est suivi et régulier. Chacun contient 9 places assises, chauffeur compris. Le mini bus du collège du Verdon est également à disposition de l'association.

Des transports peuvent avoir lieu en car pour les plus grosses sorties, la directrice fera appel à une société de transport.

Les enfants susceptibles d'être malades monteront à l'avant du bus. En aucun cas un animateur n'administrera un anti-vomitif, des sacs exprès seront à dispositions des enfants.

L'hygiène

- Le ménage des locaux est assuré tous les soirs par le personnel de la mairie. Les animateurs auront facilité le travail en dégageant l'espace.

- Les animateurs veillent à ce que le lavage des mains soit effectué avant chaque repas. L'animateur est également tenu de se laver les mains régulièrement. Des fiches expliquant la méthode du lavage des mains sont accrochées près des lavabos.
- Après le repas du midi, les enfants et les animateurs se laveront les dents.
- Une fiche sanitaire de liaison (remplie par les parents) sera transmise avec le dossier d'inscription. Celle-ci mentionnera toutes les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant dans les meilleures conditions sanitaires (allergies éventuelles, antécédents, vaccinations, pathologies éventuelles, etc.).
- Chaque groupe d'âge aura sa propre trousse de premiers secours concernant les produits autorisés nécessaires aux premiers soins.
- Un registre de premiers soins est joint à la trousse de secours, tous les soins et les maux constatés seront enregistrés sur celui-ci et devront être signalés aux parents.
- **Aucun médicament n'est administré sans ordonnance du médecin, dans le cas d'un enfant malade celui-ci est conduit dans la pièce servant d'infirmierie et ses parents sont prévenus rapidement afin qu'ils s'organisent pour venir le chercher.**
- Pour des blessures graves, les secours puis les parents ainsi que la directrice et la DDCSPP sont avertis et les animateurs prennent les dispositions d'organisation nécessaires avec le reste du groupe (distribution des rôles de chacun des encadrants).
- L'organisateur assure le respect de la confidentialité des informations produites.
- Il n'y a pas d'assistant sanitaire, la directrice tient ce rôle.

La composition de l'équipe

L'association d'éducation populaire « A.E.P. le Roc » fonctionne avec deux salariées à l'année, qui tiendront un rôle précis lors des périodes d'ALSH.

Seront ensuite embauchés pour ces périodes, plusieurs animateurs en fonction des effectifs lors des pré-inscriptions.

Des intervenants extérieurs (maître-nageur, bibliothécaire, illustrateur(trice), etc.) pourront être engagés ou sollicités en fonction des activités.

Les membres de l'association et bénévoles peuvent également apporter une aide à l'organisation (transports, cuisine, surveillance supplémentaire lors des baignades, etc.)

Les cadres et règles pédagogiques

Règles générales :

La méthode choisie pour expliquer les règles de vie lors de l'arrivée des enfants doit être simple et efficace.

Respecter les rythmes de l'enfant (repas, sieste, jeux, repos...)

Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettent de trouver sa place et de se sentir bien.

La consommation d'alcool et/ou de tabac est strictement interdite au sein de la structure d'accueil.

- Le système de sanction :

Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé.

Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public).

Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important de réparation et suffit souvent).

Déléguer au collègue ou au directeur la prise en charge de l'enfant si on ne se sent pas capable de le faire.

Ne pas crier.

Sanctionner ne veut pas dire dévaloriser, humilier, insulter, cela est interdit. N'annoncez pas à l'enfant une sanction qui ne sera pas tenue.

Selon le comportement, l'animateur en parle aux parents en fin de journée.

- La communication et les relations :

L'équipe (directrices, animateurs) privilégie la qualité des relations entre les divers intervenants afin d'aborder de meilleures conditions de travail et d'atteindre les objectifs fixés par le projet pédagogique.

Relation animateur/mineur

Les animateurs doivent se comporter en tant que « référents », par conséquent, ils appliquent à eux même ce qu'ils demandent aux jeunes. Les animateurs développent avec les jeunes un climat de confiance et de compréhension.

Relation animateur/animateur

Les relations entre animateurs doivent être basées sur un respect mutuel, d'entraide, de tolérance et de confiance. Aucun animateur ne doit considérer qu'il est au-dessus des autres et qu'il peut se dispenser des respecter les décisions ou de tenir compte des conseils. Il est important de savoir communiquer avec l'équipe pour tous problèmes rencontrés afin d'assurer la meilleure qualité de travail possible...

Relation avec les parents

Éviter les conflits.

Informers.

Lorsque d'importants problèmes sont rencontrés il est impératif de diriger les parents vers la directrice directement.

Règles spécifiques :

Piscine :

Prendre en compte le changement des taux d'encadrement (voir paragraphe concerné).

Ne pas courir.

Respecter le matériel et le personnel de piscine.

Les règles de sécurité sont annoncées par le maître-nageur à l'arrivée des enfants.

Séjours :

L'équipe devra s'assurer de l'hygiène des jeunes (douche tous les jours)

Il est rappelé que la mixité au couchage est interdite au-dessus de 6 ans, l'équipe d'animation devra assurer la sécurité physique, morale et affective du jeune.

Déplacements :

L'animateur doit recompter régulièrement les enfants et être en possession de la liste de présence.

Ils se font dans le respect du code de la route.

A pied, pour encadrer le groupe, un animateur est placé devant, un derrière et un au milieu si possible.

Pour traverser les animateurs se mettent de chaque côté de la route afin de stopper les voitures.

A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires (MNS, prestataire d'activité, code de la route...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

La répartition de l'équipe

- Les taux d'encadrements définis par la DDCSPP sont respectés.
- Les animateurs sont répartis par deux ou trois en fonction des effectifs sur les trois différents groupes : petits, moyens, grands.
- Les petits étant des enfants de 4 à 6 ans, ce groupe nécessite un taux d'encadrement plus important.
- Un animateur n'est jamais seul avec un groupe d'enfant, il travaille toujours en binôme ou trinôme ou plus en fonction des effectifs.
- Pour les « grosses » sorties, des bénévoles peuvent être sollicités pour renforcer l'encadrement.
- La directrice peut compter dans l'effectif d'encadrement si nécessaire.

ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS OU TROUBLES SANTES

A ce jour, l'organisme d'accueil n'a pas reçu de demande d'intégration d'un enfant porteur d'un handicap ou d'un trouble de la santé, cependant l'équipe d'encadrement reste ouverte à toute adaptation nécessaire le cas échéant.